

Titre : APPLIQUER LES BONNES PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Domaine : Gestion/comptabilité/droit/fiscalité du secteur

Thème : Droit du travail

Formacode : 33071

Durée en heures et en jour : 7 h / 1 jour

Modalité de la formation : Présentiel

Public cible : Chefs d'entreprise ou d'établissement. Responsables d'équipes

Nombre de personnes min et max : Min 4 personnes – Max 8 personnes

Objectifs :

Actualiser ses connaissances dans le domaine spécifique du suivi de la vie disciplinaire

Programme :

Les comportements du salarié pouvant être sanctionnés :

- La faute simple
- La faute grave
- La faute lourde

Les comportements du salarié ne pouvant pas être sanctionné :

- L'exercice de droit du salarié
- Le principe de non discrimination
- Les faits relevant de la vie personnelle
- Le harcèlement au travail
- Les faits déjà sanctionnés

Les sanctions

- Les sanctions autorisées
- Le règlement intérieur
- Les sanctions interdites

La procédure à suivre :

- La forme à respecter : écrit et motivation
- La procédure à respecter en cas de sanctions lourdes

La prescription :

- Des fautes
- Des sanctions

La contestation de la sanction :

- La contestation de la sanction par le salarié
- Le contrôle prud'homal

Prérequis : Maîtriser le français

Modalités techniques, pédagogiques et d'encadrement :

Active et participative, basée sur un apport théorique avec l'étude de cas concrets et l'analyse de situations rencontrées par les participants dans leur cadre de travail

Modalités d'évaluation des connaissances :

Les modalités d'évaluation des connaissances individuelles à l'issue de la formation : Questionnaire cas de synthèse : Qu'ai-je retenu ? Et QCM

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants :

Fiche d'appréciation remise au participant en fin de formation.

Lieux et adresses précises : 11, rue Tronchet 75 008 Paris